



espelia
Conseil pour
la performance publique



Colombey-Les-Belles, le 26 septembre 2018



Etude de transfert des compétences eau et assainissement

Présentation du lancement de l'étude en Conseil Communautaire

Ordre du jour

- Présentation du groupement
- Contexte législatif
- Phasage, objectifs, et planning de l'étude
- Focus sur la collecte de données

00

Présentation du groupement



Une association de deux structures compétentes dans le domaine de l'eau

Espelia

- Etat des lieux des compétences et de l'organisation des structures locales
- Evaluation des impacts de la nouvelle législation
- Proposition de scénarii d'organisation territoriale fonctionnelle
- Assistance à la mise en œuvre de la gouvernance retenue

Lorraine Conseils

- Diagnostic technique du territoire
- Recensement du patrimoine
- Propositions d'améliorations techniques

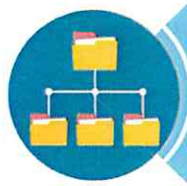
Espelia, un cabinet indépendant et pluridisciplinaire



Pour tous les services publics



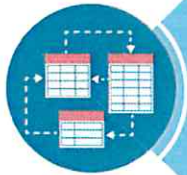
Des missions au service de la performance publique



Organisation territoriale
des services publics



Performance
opérationnelle des
services publics



Gouvernance des
services et projets
publics



Performance de
l'investissement
public



Stratégies financières,
tarifaires et fiscales



Formation des
décideurs publics

Lorraine Conseils, un bureau d'études local

- Réseaux d'adduction et de distribution
- Forages, captages et prises d'eau
- Station de traitement
- Réservoirs et château d'eau
- Stations de pompage

EAU POTABLE



- Protection contre les inondations
- Ouvrages de régulation
- Bassins d'orage

EAUX PLUVIALES



- Réseaux de collecte et de transfert
- Station d'épuration
- Station de pompage et réseaux sous pression
- Bassin de pollution
- Autosurveillance
- Assainissement non collectif

EAUX USEES



- Requalification de voirie
- Enfouissement des réseaux secs
- Lotissement, ZAC

AMENAGEMENT
URBAIN



- Structure basée à Metz
- Missions de maîtrise d'œuvre, AMO, études générales, conseils ou expertise
- Connaissance du contexte local



01

Contexte législatif : loi NOTRe et transfert de compétence



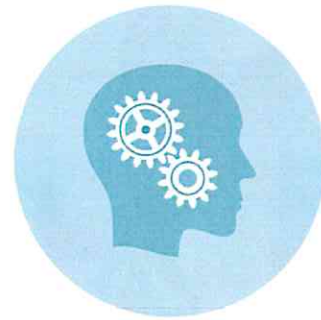
Point sur les dispositions de la loi NOTRe et de la loi Ferrand

Sujets	Loi Notre du 7 août 2015	Loi Ferrand du 3 août 2018
Transfert	Obligatoires	Obligatoires A l'exception de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines pour les CC.
Calendrier	Échéance à 2020	Échéances à 2020 Possibilité d'opposition temporairement pour les CC jusqu'en 2026 si elle n'est pas déjà compétente à la date de publication de la loi (minorité de blocage fixée à 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population). Une opposition à la prise de compétence assainissement peut s'effectuer également pour les CC qui exercent uniquement la compétence ANC. <hr/> Plus d'indemnité à partir du 1 ^{er} janvier 2020 pour les Présidents et Vice-Présidents de syndicats dont le périmètre est inférieur à 1 EPCI-FP.
Sécabilité	Compétences non sécables	Compétences non sécables Retrait de la gestion des eaux pluviales urbaines de la compétence assainissement pour les CC, mais maintien pour les CA, CU et Métropoles.
Devenir des syndicats	Suppression des syndicats si à cheval sur moins de 3 EPCI-FP.	Plus de seuil applicables aux CC ni CA.
Retrait des syndicats	Retrait unilatéral possible au 1 ^{er} janvier de l'année qui suit le transfert pour tous les EPCI, après avis de la CDCI.	Plus de retrait unilatéral pour les CC.
Régie unique : - Eau et Assainissement - Assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines		Possible si assurée à l'échelle intercommunale par un seul EPCI-FP ou syndicat mixte. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (elle dispose de deux budgets distincts). Evite des montages complexes pour les agents et structure de réelles mutualisations dans le respect des règles des budgets M49 (eau-assainissement) et M14 (pluvial).



02

Objectifs, méthodologie et phasage de l'étude



Une mission en 3 temps

Une tranche ferme décomposée en 2 phases et une tranche optionnelle

Tranche ferme / Phase 1 :

- Etat de lieux des services

Objectif : Rendu 1^{er} trimestre 2019

Tranche ferme / Phase 2 :

- Diagnostic des services

Objectif : Rendu fin mai 2019 au plus tard

Tranche optionnelle / Phase 3 :

- Assistance à la préparation à l'exercice de la compétence avec ébauche de scénarii du transfert de la compétence, et mise en œuvre de la gouvernance

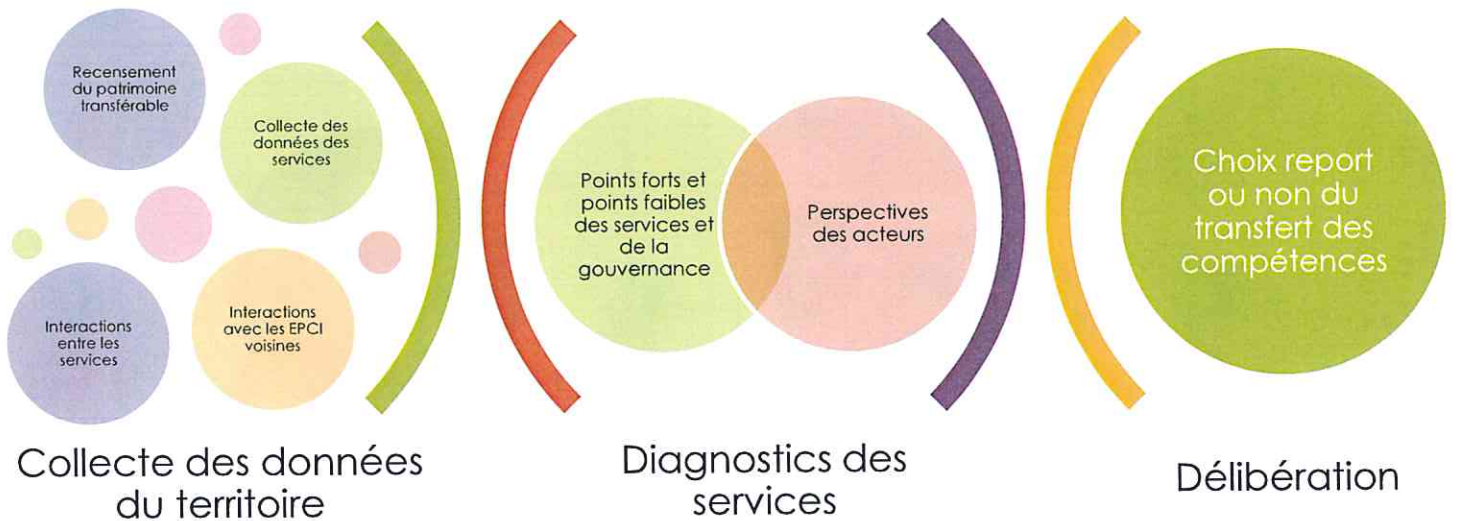
Objectifs et planning de la tranche ferme

Phase 1 : Octobre
2018 à février 2019

Restitution finale : fin
mai 2019

Phase 2 : Mars à mai
2019

Délibération au plus
tard 1^{er} juillet 2019

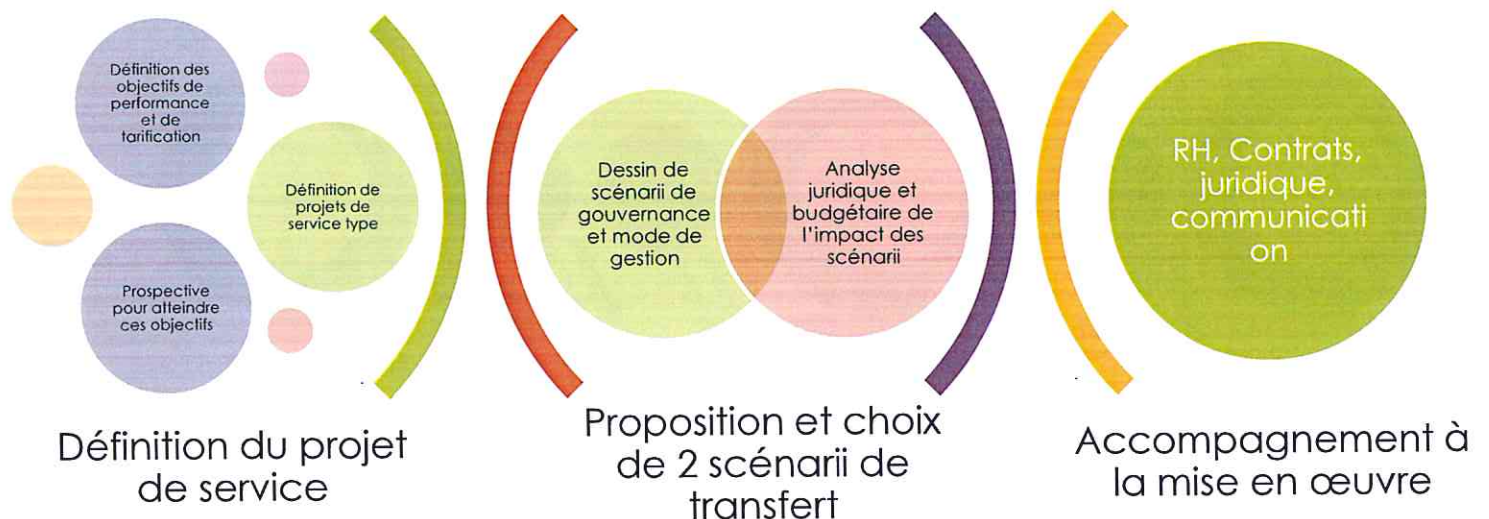


Objectifs et planning de la tranche optionnelle

Etape 1 : Avril à juillet
2019

Etape 3 et 4 : Septembre
à décembre 2019

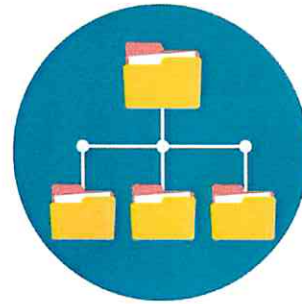
Etape 2 : Juillet à
septembre 2019



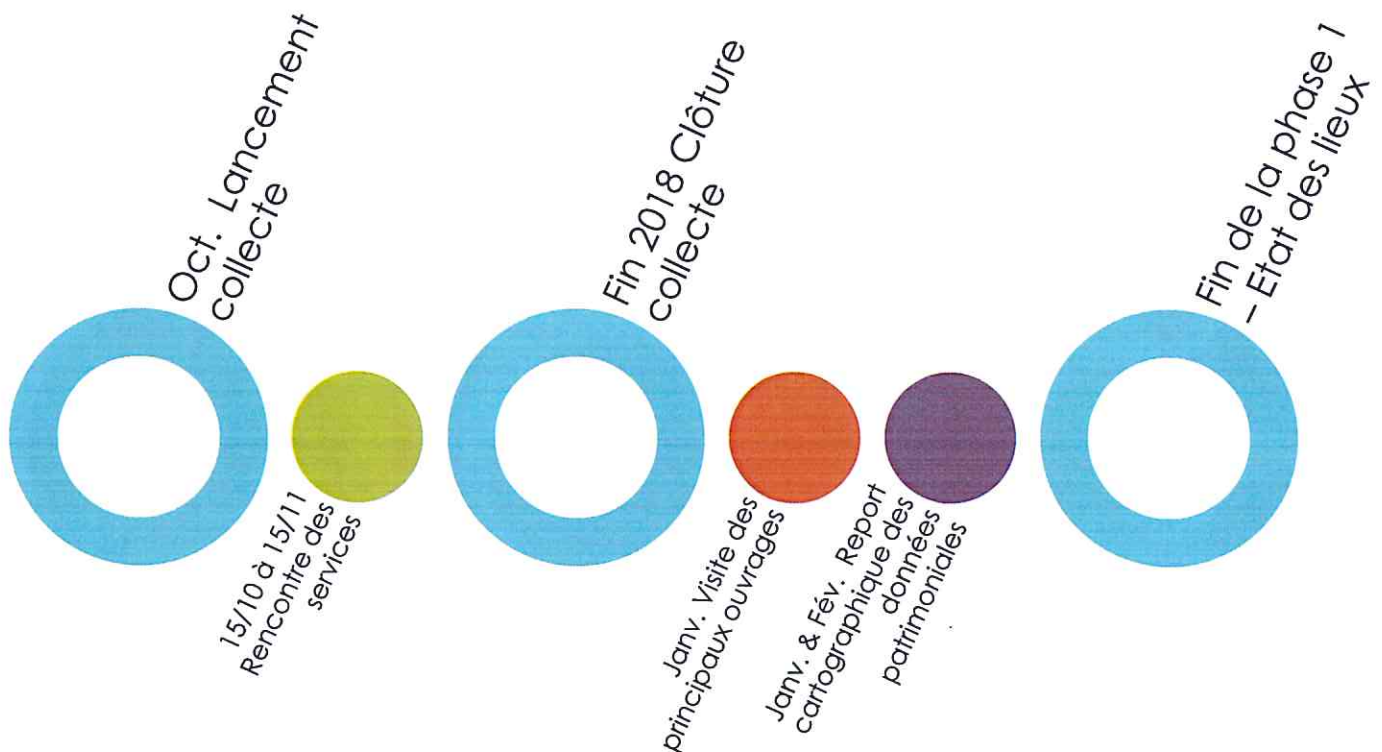


03

Focus sur la collecte de données



Planning de la collecte des données



Récolte des données

- Pour les maître d'ouvrages eau pluviales :
 - Remplir impérativement le questionnaire « eaux pluviales urbaines » envoyé sous format Word
 - Le renvoyer aux adresses mails mentionnées au début du document avec les documents requis

Avant le 14/12/2018

- Pour les Maîtres d'ouvrage eau et assainissement :
 - Dépôt par le service de l'ensemble des données requises sur la plateforme d'échange :

<https://sp2000.jaliosagora.com>

À l'aide du tutos joint à la demande d'information

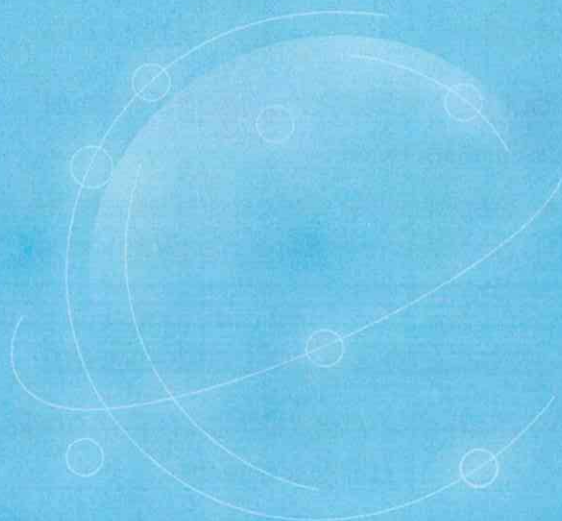
- Ou remise des documents le jour de l'entretien

Avant le 14/12/2018

Organisation des entretiens

- Les **maîtres d'ouvrage eau et assainissement**
- seront contactés à partir du 1^{er} octobre
- pour planifier **des entretiens qui auront lieu mi octobre à mi novembre 2018**
- **Optimisation des entretiens** lorsque les élus sont les mêmes pour regroupement des entretiens sur 11 journées
- Envoi au préalable d'une **trame d'entretien** pour **préparation par les services**





CONTACT :

Maxime GAUDUBOIS – Espelia

maxime.gaudubois@espelia.fr

Tél. : 01 73 73 02 96

Anne-Lise CURT – Lorraine Conseils

anne-lise.curt@lorraine-conseils.fr

Tél. 03 87 62 99 50